

*Saint-Blimont*

*Bulletin Municipal*

*N° 27*

*Juillet 2021*



# ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> semestre 2021

Directeur de la publication :

José MARQUE

Rédacteur de la publication :

Bernard WYRZYKOWSKI

Photo de couverture  
de Mme Hélène BAILLON,  
1er prix du concours photo  
de la commune 2020

IC4 Imprimerie de la Bresle  
80220 - Gamaches  
Tél. : 03 22 30 00 97 - lionel@ic4.fr  
www.ic4.fr

## SOMMAIRE

Le mot du Maire.....p 1

Vie locale.....p 2-13

Vie pratique.....p 14-21

Tribunes libres.....p 22-25



Commune de  
**SAINT-BLIMONT**

Mairie, 2 rue de l'église  
80960 SAINT-BLIMONT  
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com  
mairiedesaintblimont.com

## Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

# Festival

DES PAINS

## L'ART DU FAIT MAISON

1er prix au concours  
du Gâteau Battu 2017



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - **03 22 30 20 45**



## SARL GARAGE BONHOMME

*Réparations toutes marques  
et véhicules sans permis*

Entretien - Carrosserie  
Peinture  
Réparation pare-brise  
Carburant - Carte GR



Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

**STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7**

**STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7**

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT  
Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86  
[bonhomme.guillaume@orange.fr](mailto:bonhomme.guillaume@orange.fr)

## LE CHÂTEAU DES LUMIÈRES

GÎTES INSOLITES - CHAMBRES D'HÔTES - SPA JACUZZI  
SÉMINAIRE - RÉCEPTION - KOTA/GRILL -  
TABLE D'HÔTE

29 RUE DU MOULIN/OFFEU - 80960 SAINT BLIMONT

INFORMATION ET RÉSEVATION : **06 20 57 79 83**

MAIL : [lechateaudeslumieres@orange.fr](mailto:lechateaudeslumieres@orange.fr)



Mes chers concitoyens,

Cela fait plus d'un an maintenant que nous subissons toutes et tous, cette crise qui n'est pas que sanitaire mais également humaine, économique et sociale.

Il n'y avait pourtant pas grand monde, avant les élections municipales de mars 2020, pour présager d'une telle première année pour ce nouveau mandat. Si nous avons été au rendez-vous des travaux programmés - quelques-uns sont en cours, d'autres vont démarrer - ce qui aura le plus marqué cette période, c'est ce fonctionnement de notre village très largement perturbé. D'abord en termes de convivialité, de festivités, d'animations. J'ai donc une pensée pour nos associations qui sont de véritables moteurs pour le village. Quelles seront les conséquences du virus sur leur reprise ? Difficile à déterminer mais je suis persuadé que la solidarité s'exprimera une fois de plus dès qu'il s'agira de mettre le plus d'atouts possibles afin de favoriser la relance !

Depuis de nombreux mois, les collectivités locales ont démontré également qu'elles représentaient l'échelon de proximité le plus significatif et qu'elles étaient de ce fait les plus aptes à faire face aux enjeux en s'adaptant à la situation, parfois par obligation lorsque l'État nous soumet des protocoles sanitaires difficiles à mettre en œuvre, et souvent de manière volontariste, pour protéger et soutenir la population. Au gré de l'évolution de l'épidémie, et des contraintes et mesures qui s'imposent, les services municipaux ont su faire preuve de disponibilité et de flexibilité pour continuer d'apporter une réponse aux besoins des administrés. Enfin, cette période très confuse et frustrante nous a néanmoins permis de finaliser quelques projets, tel que l'aménagement et la sécurisation de l'accès puis la création de nouveaux emplacements pour mobil-homes au camping municipal, l'aménagement d'une salle de répétitions pour l'harmonie municipale dans les combles de la mairie et divers projets environnementaux. Cette première année de mandat nous a permis également d'accueillir des bonnes nouvelles, l'arrivée d'un médecin généraliste dans notre village, mais aussi de nombreux accords de subventions pour le financement de projets futurs, signe de notre détermination à faire évoluer notre village.

Dans ce numéro, vous y retrouverez les comptes administratifs 2020 de la commune, du camping et du CCASS ainsi que les budgets primitifs 2021.

Aujourd'hui l'actualité montre des signes de reprise de la circulation du virus.

La vigilance et la prudence restent et resteront pour les mois à venir la priorité des élus dans les décisions que nous serons amenés à prendre pour les diverses organisations, rassemblements ou de cérémonies dans nos espaces communaux. Pour le bien de tous, je vous invite à continuer de respecter soigneusement les gestes barrières, chacun doit comprendre que l'enjeu de santé publique est majeur et que nous devons rester mobilisés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin Municipal et, je vous souhaite chers Saint-Blimontoises, Saint-Blimontois, fidèles campeurs ou simples touristes de passage dans notre village, un bel été ensoleillé et agréable.

Prenez soin de vous

Le Maire, José MARQUE

## **LE MAIRE ET LES ADJOINTS SONT DISPONIBLES SUR RENDEZ-VOUS**

**Le Maire et les Adjointes sont disponibles sur rendez-vous**

au 03.22.30.24.08 ou par mail : [mairie.saint.blimont@akeonet.com](mailto:mairie.saint.blimont@akeonet.com)

L'**Agence Postale Communale** et le **Secrétariat de mairie** sont ouverts

→ les **LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI** de 14h00 à 17h00

→ et le **SAMEDI** DE 9h00 à 11h00

## **PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE**

Les permanences de l'assistance sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valéry/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40.

Vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2020 de la commune, du camping et du CCAS ainsi que le détail du budget primitif 2021.

Ces budgets sont le reflet de la détermination, qu'est la nôtre, d'avancer et d'investir pour l'avenir de notre village, pour l'avenir de nos enfants et pour notre bien être à tous.

Le budget d'investissement prévoit des projets investissements à hauteur de **365000.00 €**. Il sera équilibré par des subventions pour montant attendu de **175000.00 €**, un emprunt de **80 000.00 €** contracté en début d'exercice et l'ouverture d'une ligne de crédit qui sera débloquée au fur et à mesure de nos besoins de trésorerie suivant le déblocage des subventions et les remboursements de TVA

Je reste bien entendu à votre disposition pour toutes informations ou précisions complémentaires.

## Compte administratif communal 2020

Le 07 avril 2021, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour le compte administratif communal 2020 comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

Le montant des dépenses réalisées est de	- 490 816,63 € €
Le montant des recettes réalisées est de	504 207,81 € €
Le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 13 391,18 € €
Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 72 935,46 € €
<b>Le résultat de clôture ou excédent d'exploitation est de</b>	<b>+ 86 326,64 € €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses réalisées est de	- 69 744,87 € €
Le montant des recettes réalisées est de	+ 65 312,09 € €
Le résultat d'exercice est de	- 4 432,78 € €
Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 41 475,02 € €
<b>Le résultat de clôture, ou besoin de financement est de</b>	<b>- 45 907,80 € €</b>

**Le résultat final d'exécution du compte administratif 2020 est de + 40 418,84 € €**

## Compte administratif camping 2020

Le 07 avril 2021, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif du camping 2020 comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

Le montant des dépenses réalisées est de	- 30 152,09 € €
Le montant des recettes réalisées est de	41 398,03 € €
Le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 11 245,94 € €
Compte tenu du solde antérieur à reporter	+ 6 901,73 € €
<b>Le résultat de clôture est de</b>	<b>+ 18 147,67 € €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses réalisées est de	- 3 203,04 € €
Le montant des recettes réalisées est de	8 052,30 € €
Le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 4 849,26 € €
Compte tenu du solde antérieur à reporter	+ 5 404,55 € €
<b>Le résultat de clôture est de</b>	<b>+ 10 253,81 € €</b>

**Le résultat final d'exécution du compte administratif 2020 est de + 28 401,48 € €**

### Affectation des résultats aux Budgets Primitifs 2021 :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'affectation des résultats aux budgets primitifs 2021 comme suit :

#### Budget Communal :

L'excédent d'exploitation de clôture de 86 326,64 € a été affecté comme suit :

45 907,80 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement,  
40 418,84 € au compte R002 en report de fonctionnement.

#### Budget Camping :

18 147,67 € en R 002 en report de fonctionnement,  
10 253,81 € en R 001 en excédent antérieur reporté.

## Compte administratif CCAS 2020

Le 28 avril 2021, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a voté à l'unanimité son compte administratif comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

Le montant des dépenses réalisées est de	- 4 242,63 € €
Le montant des recettes réalisées est de	+ 10 105,30 € €
Le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 5 862,67 € €
Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 1 406,37 € €
<b>Le résultat de clôture ou excédent d'exploitation est de</b>	<b>+ 7 269,04 € €</b>

### Affectation des résultats au Budget Primitif 2021 :

En R002, me résultat de clôture de fonctionnement est de 7 269,04 €.

## Budget Primitif 2021 de la Commune

Le 14 avril 2021, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 615 790,84 €, comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Charges à caractère général	145 900,00 €
Charges de personnel	331 400,00 €
Virement à la section investis	20 000,00 €
Charges de gestion courante	94 600,00 €
Charges financières	8 620,41 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	10 270,43 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	40 418,84 €
Atténuation des charges	40 000,00 €
Produits des services	37 000,00 €
Impôts et taxes	323 600,00 €
Dotations et participations	123 367,00 €
Autres produits de gestion courante	46 000,00 €
Produits financiers	46 000,00 €
Produits exceptionnels	400,00 €
Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	5 000,00 €

## Enveloppe voirie CABS

La commune dispose d'une enveloppe voirie d'un montant de 53 087,46 € €

### SECTION INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 461 178,23 € €

DEPENSES	
Immobilisations corporelles	365 270,43 €
Remboursement emprunts	45 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	5 000,00 €

RECETTES	
Subventions d'investissements	175 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €
FCTVA	8 000,00 €
Excédents de fonctionnement	45 907,80 €
Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	10 270,43 €
Taxe d'aménagement	2 000,00 €

### Etat de la dette commune 2021

Le montant de la dette de la commune au 01.01.2021 est de 272 365,10€.



**AUTOVISION** PINCHEFALISE  
19 b, rue de  
St-Valery/Somme  
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE  
**SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE**  
Prise de rendez-vous : [www.autovision-pinchefalise.fr](http://www.autovision-pinchefalise.fr)  
**- 03 22 61 34 15 -**



**GEDIMAT**  
Millancourt et Nicolas  
5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN  
03 22 20 27 77  
[gedimat.fr](http://gedimat.fr)

## Budget Primitif 2021 du camping

Le 14 avril 2021, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2021 du camping, équilibré en dépenses et recettes pour la **section de fonctionnement à 56 647,67 €**, comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Charges à caractère général	18 995,37 €
Charges personnel	25 000,00 €
Charges financières	1 100,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Opérations d'ordre entre section	8 052,30 €
Autres charges gestion courante	2 500,00 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	18 147,67 €
Locations	38 300,00 €
Autres produits gestion courante	200,00 €

### SECTION FINVESTISSEMENT :

DEPENSES	
Emprunts et dettes assimilées	6 306,11 €
Immobilisations corporelles	32 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	10 253,81 €
Opération d'ordre entre section	8 052,30 €

### Etat de la dette camping 2021

Le montant de la dette du camping au 01.01.2021 est de 4 918,30 €.

## Budget Primitif 2021 du CCAS

Le 28 avril 2021, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité le budget primitif 2021 du C.C.A.S., équilibré en dépenses et en recettes, **pour la section de fonctionnement à 19 900,00 €**, comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Charges à caractère général	11 200,00 €
Charges de personnel	100,00 €
Autres charges gestion courante	6 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 600,00 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	10 253,81 €
Opération d'ordre entre section	8 052,30 €

**NB : pas de section d'investissement**



**Ets René PETIT**  
COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE - ÉTANCHÉITÉ

[www.couverturerenepetit.fr](http://www.couverturerenepetit.fr)





18 rue du 8 mai 1945 - 80960 Saint-Blimont  
☎ 03 22 30 00 22 ✉ contact@etsrenepetit.fr



**Passiflore Fleuriste**  
03 22 26 46 22

Changement d'adresse !  
59, rue Henri Barbusse  
80130 Friville-Escarbotin

## Assainissement

Le Syndicat d'Assainissement Saint-Blimont Vaudricourt communique :

**LINGETTES : NE LES JETEZ PAS AUX TOILETTES !**



Ne jetez pas les lingettes dans les toilettes



Jetez les lingettes à la poubelle

Les lingettes (pour les mains, le corps ou le ménage) sont des déchets.

Elles sont très résistantes et se dégradent très difficilement et lentement (malgré ce qui est écrit sur les emballages)

Elles provoquent des bouchons importants dans les réseaux, dans les pompes d'assainissement, ce qui peut engendrer des problèmes techniques très dommageables et des pannes coûteuses.

Ce n'est pas moins de 60 kg par semaine qui sont récupérés dans le dégrilleur de la station.

Cette situation ne peut pas durer.

Nous vous informons donc qu'un contrôle inopiné des boîtes de branchement sera effectué afin de vérifier le bon respect de ces consignes. En cas de constatation de résidus de lingettes, des amendes pourront être adressées aux occupants des logements.

Il nous semble navrant d'en être obligés et réduits à cela.

**Aussi, NE JETEZ PAS les lingettes dans les toilettes (WC) ni dans l'environnement : jetez-les à la poubelle (ordures ménagères).**

**(RAPPEL : il est INTERDIT de jeter des déchets dans les conduites d'évacuation)**

**NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES**

Lingettes, protections périodiques, produits chimiques, médicaments.

**ÇA BOUCHE LES CANALISATIONS  
ÇA POLLUE  
ÇA CRÉE DES PANNES AU NIVEAU DES POMPES DE LA STATION D'ÉPURATION  
C'EST PUNISSABLE**

Veillez à mettre une poubelle à proximité des WC

## Camping Municipal\*\* Loisirs



Suite aux travaux d'amélioration de notre camping, 17 nouveaux emplacements de mobile homes raccordables (eau, électricité, tout à l'égout) sont disponibles. (caravanes, tentes, camping-cars sont aussi les bienvenus).

Contrôle d'accès sécurisé par badge et surveillance vidéo de l'entrée et des bornes de collecte et décoration du mur d'entrée.



## L'équipe enseignante

La direction est assurée par Mme Marie DUPONT. Vous pouvez la contacter au 03 22 26 93 92 ou par mail : ce.0802067M@ac-amiens.fr

Les enseignants des écoles sont répartis en deux groupes :

- \* Ecole Pierre Dupont :
  - Mme Céline MOUCHON (CM1-CM2)
  - Mme Isabelle BECQUET (CE2-CM1)
  - Mme Marie DUPONT (CP-CE1)
  
- \* Ecole André BOUTTE :
  - Mme Sandra DASSONVILLE (MS – GS)
  - Mme Nathalie MAISON (TPS - PS)
  - Mme Caroline THIEBAULT (ATSEM)
  - Mme Claire DEVILLERS (ATSEM)

Site internet de l'école : [www.saint-blimont.ee.ac-amiens.fr](http://www.saint-blimont.ee.ac-amiens.fr)

## ECO-ECOLE

L'école est engagée depuis 2 ans dans le programme Eco-Ecole. Le tri et le recyclage des déchets font partie de la vie des enfants à l'école. Les enfants sont ainsi sensibilisés au compost avec dépôt lors du goûter de leurs épluchures de fruits dans le composteur, ils trient les déchets en classe et en récréation ; ils peuvent apporter les piles usagées de la maison et les cartouches pour les mettre dans les collecteurs... Les nombreuses randonnées des élèves leur ont fait prendre conscience des déchets dans la nature et ils ont pris l'initiative de les ramasser régulièrement.

Les enfants ont passé une bonne année scolaire. De nombreux projets ont été réalisés cette année malgré les restrictions. Les enseignantes sont très contentes de l'implication, de la motivation et du travail des élèves.



## Sortie au Lieu-Dieu pour Les maternelles



Les TPS, PS et MS sont allés à Beau-champs au domaine du Lieu-Dieu partager un précieux moment avec la nature et les animaux. Ils ont pu découvrir les poneys du domaine, les monter, les panser et les câliner. Ils ont apprécié leur journée et les noms originaux des poneys ( Chips, Câlin, Sucette, cacahuète...)

## Expérience musicale

Les chatouilleurs, c'est leur nom de scène, « Nous, on veut rire », leur 1er tube, la classe de GS/CP a eu l'immense chance de participer à un projet unique avec le chanteur ukuléléliste, Hugo Cordonnier!

Les petits artistes se sont métamorphosés en auteurs/interprètes d'une chanson sur le thème du rire avec pour but ultime la réalisation d'un clip dont les scènes ont été tournées dans le village et ses environs. Les enfants ont pris énormément de plaisir et ont beaucoup appris lors de ce projet collectif dont ils resteront très fiers.



## Potager et récompense pour les CP-CE1

Très proches de la nature et des animaux, les CP CE1 ont réalisé un petit potager ( cresson, aneth, basilic, fleurs, pommes de terre...) Ils ont également étudié la germination de différentes graines en classe et ils ont mis en place des élevages (phasmes, larves de coccinelles et chenilles puis papillons).

Fin avril, ils ont appris qu'ils avaient remporté le concours de lecture et d'écriture "Plumes en herbe" avec leur histoire intitulée : La course. Il y a eu des cris de joie dans la classe ! Ils vont recevoir de nombreux cadeaux.



## Plantations à l'école Élémentaire

Les CE2, CM1, CM2 aidés par des habitants du village, ont amélioré leur cadre de vie, en plantant des groseilliers, des cassissiers, des framboisiers, un cerisier, un forsythia, un ribes sanguineum et un viburnum dans le jardin de l'école.



## Base Nautique

Les 18 élèves du CM2 se sont rendus à la base nautique de Gamaches le vendredi 21 mai pour leur première séance de kayak.

Ils ont également monté et équipé les optimists pour leur prochaine séance où ils pratiqueront la voile. Vive les sports nautiques ! Ils ont pratiqué l'activité pendant 6 séances, financées par la municipalité.



## Remise des prix

La remise des prix a eu lieu fin juin dans les classes.

Cette année, la municipalité a choisi de remplacer les dictionnaires, offerts traditionnellement aux CM2 en partance pour le collège, par des calculatrices (élément demandé dans la liste des fournitures pour les classes de 6e).

## Destination Loisirs

Comme l'année dernière, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) n'a pas envisagé d'ouvrir un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur Saint-Blimont, malgré les demandes de la municipalité.

Un sondage réalisé auprès des parents d'élèves permet de montrer qu'il y a un réel besoin sur notre commune. Cependant, la situation financière pousse la CABS à limiter les ouvertures d'ALSH pour cette année. Nous allons continuer notre travail pour pouvoir retrouver un centre-aéré dans notre village l'année prochaine.

Notre commune a toutefois été choisie pour accueillir chaque lundi au stade municipal, des animations sportives et culturelles dans le cadre de « Destination loisirs », proposées aux jeunes de 8 à 15 ans du 12 juillet au 6 août.

Voici une présentation de ces activités fournie par la CABS :

■ 5 secteurs identifiés - des actions proposées dans un rayon de 6 à 8 km maximum du lieu de rendez-vous / déplacement en VTT (possibilité de venir avec son propre VTT si fonctionnel) et/ou minibus.

■ Les différents sites et lieux de RDV

Saint-Blimont ( les lundis) - Eaucourt ( Les mardis) - Cayeux-sur-Mer ( Les mercredis) - Fontaine ( Les jeudis) - Neufmoulin ( Les vendredis)

■ Organisation journalière

Temps d'accueil animé de 8h30 - 9h30 ( le matin) - rdv 13h30 ( parfois 13h) pour les activités de l'après- midi si inscription à la demi-journée

Temps d'activité 9h30-12h30 + 13h30-17h / retour dans les familles échelonné entre 17h et 18h.

Une équipe d'animation se déplace au plus près de chez vous pour proposer aux jeunes de nombreuses activités socio-éducatives et sportives à dominante Olympiques.

■ Activités proposées

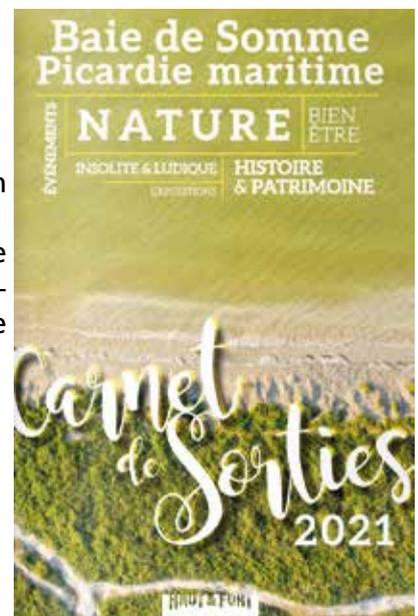
- ✓ Activités sportives et/ou Olympiques proposées : Voile, Paddle, Canoé, Pirogue, Aviron, Longe-côte, Accrobranche, Plongeon et jeux aquatiques, Course d'orientation, Escalade, Tir à l'arc, Judo, Cyclo-cross, Trotinettes, Athlétisme, Tennis, Beach soccer, Foot à 5, Sandball, Art du cirque, Danse
- ✓ Activités culturelles et environnementales : Barque électrique, Sorties pédestres en Baie de Somme,
- ✓ Activités musicales et artistiques, Activités de customisation, Activités théâtrales, Activités scientifiques et numériques.

## Tourisme Local

La Maison des Marais, le centre historique Crécy La bataille et son nouveau musée, la réserve ornithologique de Grand-Laviers ....

Tous ces lieux et bien d'autres de balade culturelle et de nature sont disponibles dans le livret « Carnet de Sorties 2021 » disponible en office de tourisme, consultable en mairie et sur le site [www.tourisme-baiedesomme.fr](http://www.tourisme-baiedesomme.fr).

Un moment d'évasion et de bien être en Baie de Somme.



## Bibliothèque Municipale

La bibliothèque pour tous publics. Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique. Elle est ouverte à tous les publics de 10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année (hormis les jours fériés) et le vendredi de 14h à 15h30. L'adhésion est gratuite.

Comme en 2020, l'équipe des bénévoles vous invite à un atelier-lecture dans le cadre de l'opération nationale 'Nuit de la lecture'. La date exacte sera précisée dans le calendrier des fêtes.

Le quatrième samedi de chaque mois, présentation des ressources numériques à 10h  
Tous les ans, une subvention municipale permet d'acheter de nouveaux ouvrages. Ceux-ci sont disponibles dès septembre. La liste des nouveautés sera affichée sur le site de la bibliothèque.

Le site de la bibliothèque : <http://mabib.fr/saint-blimont/>

## La bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics  
de **10h00 à 12h00** tous les **samedis** de l'année (hormis les jours fériés)  
et le **vendredi de 14h à 15h30**. L'adhésion est **gratuite**.



Comme en 2020, l'équipe des bénévoles vous invite à un atelier-lecture dans le cadre de l'opération nationale '**Nuit de la lecture**'.  
La date exacte sera précisée dans le calendrier des fêtes.

Atelier

Lecture

Un samedi  
de janvier  
2022 à 18h



Nuit  
de la  
lecture

## MEDIATHEQUE NUMERIQUE

[www.mediatheque-numerique.com](http://www.mediatheque-numerique.com)



Le **quatrième samedi**  
de chaque mois,  
présentation des  
ressources  
numériques  
à 10h



Tous les ans, une subvention municipale permet d'acheter de nouveaux ouvrages. Ceux-ci sont disponibles dès **septembre**.  
La liste des nouveautés sera affichée sur le site de la bibliothèque.

Le site de la bibliothèque  
<http://mabib.fr/saint-blimont/>

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque accueille toujours les bonnes volontés pour la rejoindre et pour étendre les horaires des permanences :

Marie-Françoise	Descarpentries
Christine	Fromont-Dechepy
Rose-Marie	Pruvot
Catherine	Tschanz
Olivier	Tschanz
Aline	Wiernicki



## Villes et villages fleuris

Un premier jury – jury local passe et présélectionne les villages susceptibles d'être visités par le jury départemental. Si présélectionné par le jury local, le jury départemental visite la commune ; celui-ci décerne des prix (en 2019, la commune de Saint-Blimont a reçu les félicitations du jury) et sélectionne les communes susceptibles d'être primées au niveau régional pour l'année suivante.

C'est le jury régional qui décerne les première, deuxième et troisième fleurs.  
Et le jury national qui attribue la quatrième fleur.

## Plantations à L'école Pierre Dupont

Après le passage des commissions Culture et Cadre de vie à la demande de Mme la directrice, il a été constaté un manque de verdure dans la cour de récréation en herbe.

Un projet de plantation a été établi entre la commission Cadre de vie et les enseignantes et leurs élèves. Les enfants de Mme Mouchon ont dessiné le plan de la cour en utilisant la notion d'échelle, il y a eu des recherches sur les espèces à planter.

Le 25 mars après-midi, tous étaient fiers de participer aux plantations.

Merci aux cinq adultes qui sont venus aider les enfants à réaliser ce projet.



## Concours photo

Cette année, le thème choisi par la commission Cadre de Vie est "les haies et la biodiversité". La commission veut insister sur l'importance des haies et des arbres qui sont le refuge des oiseaux, insectes, hérissons, etc. Un hêtre quarantenaire peut ainsi accueillir sitelles, pics, geais, pinsons, pigeons et quatre-vingt espèces d'insectes différents. Quant aux haies, elles abritent aussi une faune très variée et sont un rempart contre les vents. De plus, si vous désirez planter une haie, la commission peut vous aider dans votre démarche : conseil pour les espèces à planter, adresses de pépiniéristes, comment installer un brise-vue en attendant que la haie s'installe.

Pour participer au Concours photo, envoyer une ou deux photos au maximum avant le 15 septembre 2021 à [saint.blimont@akeonet.com](mailto:saint.blimont@akeonet.com) ou par message au : 06 48 44 12 02



*Votre satisfaction, notre priorité !*



**DBS Immobilier**  
[contact@dbsimmobilier.fr](mailto:contact@dbsimmobilier.fr) - [www.dbsimmobilier.fr](http://www.dbsimmobilier.fr)

**03 65 17 47 17**

Nouvelle agence proche de chez vous

Services et accompagnements personnalisés

Estimation offerte

Achetez, vendez, louez

A votre service du lundi au samedi 9 h-12 h / 14 h-18 h

**CONFIEZ-NOUS Votre PROJET IMMOBILIER**

**10, rue du Maréchal Foch, 80130 Friville-Escarbotin**

## Hôtels à insectes

Le 16 juin dernier, quatre hôtels à insectes ont été installés dans le village. Ils ont été fabriqués avec le tilleul abattu à Elincourt pour cause de dangerosité.

Le but de l'hôtel à insectes est de favoriser l'installation d'insectes «auxiliaires» tel que les coccinelles, les papillons, les abeilles, les perce-oreilles, les chrysopes, les carabes, etc.

Une fois installés dans votre jardin, ces ouvriers à 6 pattes vont être d'un grand secours :

- pour démarrer un potager en pollinisant les plantes ;
- pour combattre les insectes 'nuisibles'.

Un hôtel à insectes est donc très utile dans le cadre d'une culture respectueuse de l'environnement.

Merci à M. René Petit pour son aide logistique et à M. Sauzet pour son ingéniosité.



## Cabinet médical

2020, une année de fonctionnement compliqué pour les élus et déjà un premier dossier ficelé... Depuis le 1er avril un médecin généraliste est installé au rez de chaussée de l'ancienne poste.

## Inauguration du cabinet médical

« J'ai eu le plaisir de participer vendredi dernier à l'inauguration en petit comité et dans le respect des gestes barrières du tout nouveau cabinet médical de la commune de Saint-Blimont.

L'aboutissement d'un magnifique projet porté par le maire José Marque et toute son équipe municipale : ils ont su saisir l'opportunité que représentait l'arrivée d'un généraliste dans le bourg en décidant de transformer l'ancienne poste, vide depuis octobre 2019, en un cabinet médical flambant neuf permettant de l'accueillir.

Dans cette opération, toute mon équipe parlementaire s'est également mobilisée afin que la commune puisse bénéficier de l'accompagnement financier de l'Etat essentiel à la concrétisation médicale, cette nouvelle offre de soin au cœur de la commune est une vraie réponse et une très bonne nouvelle pour les habitants de Saint-Blimont et des alentours. Un bel exemple également de notre capacité à trouver des solutions dans nos territoires ruraux : une ruralité résolument offensive et en action ! »

*(Extrait du message de Monsieur Emmanuel MAQUET, Député de la Somme, lors de l'inauguration des locaux.)*



## Entretien des trottoirs et des caniveaux

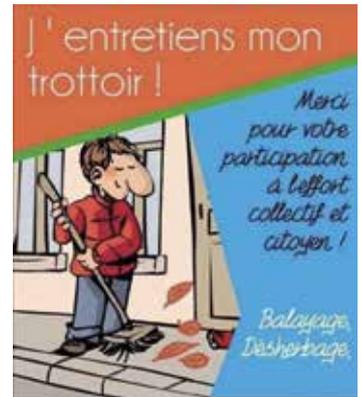


Comme vous le savez tous, depuis 6 ans maintenant, la commune n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques (désherbants chimiques prouvés cancérogènes).

Depuis 4 ans, ces produits sont interdits sur la voie publique (loi Labbé du 1er janvier 2017) et par cette même loi, ces produits sont interdits

chez les particuliers depuis 2019 pour protéger la santé de tous et la qualité des nappes phréatiques. En cette période de repousse et avec le changement climatique que tout le monde reconnaît, la végétation peut être très luxuriante, il va être nécessaire d'aider (pour ceux qui ne le font pas déjà) à l'entretien des trottoirs et tolérer un peu d'aventures çà et là.

La commission Cadre de Vie vous demande donc de participer à l'effort collectif et citoyen en binant et balayant trottoir et caniveau au droit de votre propriété. Les élus et les employés communaux vous remercient d'avance de votre aide.



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

## Changement de place du défibrillateur

Depuis le 23 juin, le défibrillateur est installé à l'entrée de la salle de réunion, située à côté de l'école maternelle, en face du stade, rue des écoles.



## Informations concernant le cadre de vie

### Parc Naturel Régional

Saint-Blimont fait partie du parc naturel régional (PNR) de la Baie de Somme Picardie Maritime ainsi que 137 autres communes.

Ce parc est situé dans le département de la Somme, créé en 2020 (après quatorze années de préparation) à l'initiative de la région Picardie puis Hauts-de-France. Il s'agit du 5ème PNR de cette région.

### Plantations avec TE80

La Fédération d'Energie de la Somme qui s'appelle maintenant Territoire d'Energie 80, nous avait proposé de planter un espace dans la commune.

Les plantations prévues en novembre 2020 ont été reportées en novembre 2021, la commission Cadre de Vie recontactera les associations qui ont accepté d'aider à la plantation dès qu'une date sera fixée, si vous souhaitez y participer, faites-en part au secrétariat de mairie.

Location - Pièces détachées de mobil Home  
Chalets - Terrasses  
Abri de Jardin  
+ de 40 modèles  
neuf et occasion

STÉ BERTRAND  
**FLAMENT**  
MOBIL-HOME

ACHAT - VENTE  
**06 80 58 03 51**  
145, route de Rue - LE CROTOY  
www.stebertrandflament.fr  
sabineflament0609@orange.fr

de 3.500 € à 51.000 €

Financement personnalisé, voir conditions en magasin

www.quadenbaie.fr

Balade  
et Randonnée  
en Baie de Somme

**QUAD EN BAIE** Christophe

**06 47 48 14 93**

## Saint-Blimontois à l'honneur

### Julien BEURAIN – Louisa GOSSELIN

Julien Beurain et Louisa Gosselin (élèves de 6ème au collège de Friville-Escarbotin) ont participé à un concours dédié aux médias scolaires organisé notamment avec Reporters sans Frontières.

Leur reportage photo sur « La Guerre d'Algérie racontée aujourd'hui » leur a permis d'obtenir dans un premier temps, le prix de l'académie d'Amiens qui leur a ouvert les portes du concours national. Le jury national a été à son tour conquis par leur travail et leur attribue le prix national catégorie collège.

Ils devraient se rendre à Paris pour recevoir leur prix.

Leur reportage est disponible en ligne sur : [https://www.clemi.fr/fileadmin/user\\_upload/Mediatiks/Mediatiks\\_2021/VUESDECHEZNOUS\\_LAGUERREDALGERIERACONTEEAUJOURDHUI.pdf](https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Mediatiks/Mediatiks_2021/VUESDECHEZNOUS_LAGUERREDALGERIERACONTEEAUJOURDHUI.pdf) ou sur le site internet de la mairie. **Toutes nos félicitations !**



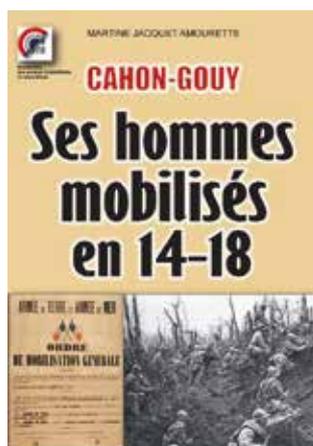
ACTU.FR  
Friville-Escarbotin : Deux élèves du collège en finale d'un concours national de reportage

### Martine Jacquet

Martine Jacquet, habitante de la commune depuis 1977, a écrit un livre pour rendre hommage aux 81 hommes de son village natal, Cahon-Gouy, mobilisés lors du premier conflit mondial. Passionnée par l'histoire de son village et la généalogie des familles depuis toujours, son intention est de laisser une trace écrite pour les familles et les générations futures.

Ce recueil de 272 pages couleur est un hommage à la vie, qui retrace pour chacun de ces hommes leur implication dans la commune, leur parcours personnel, professionnel et militaire au travers de plus de 500 photos et documents d'archives.

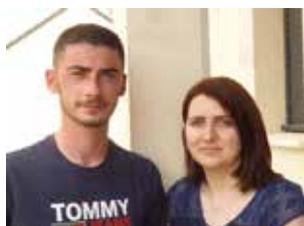
Martine a souhaité entretenir la mémoire de ces hommes qui sont tombés, se sont relevés, ont soigné leurs blessures, conservé leurs rires et continué à marcher. Se souvenir d'eux, c'est leur prouver notre reconnaissance, notre respect devant tant de sacrifice et de souffrances, leur expérience étant le trésor de tous. Son livre est en vente à son domicile au 59 rue de l'église (06 58 35 96 47)



## De nouveaux habitants dans le village (liste non exhaustive)



Mme Sandrine ROHART



Mme Marine GEST  
et M. Jérémy LOURDEL



M. et Mme Candy  
et Jérôme MERCIER



Mme Estelle LE JUEZ et M.  
Antoine DRESCH



Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

## Demande de carte nationale d'identité et de passeport

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipée d'un dispositif de recueil)

→ Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16 ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :

→ soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

OU

- soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur (CNI)
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois
- les originaux des cartes nationales d'identité des 2 parents pour les mineurs
- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
  - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
  - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)) :
  - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
  - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

**RAPPEL : La carte nationale d'identité pour les personnes majeures est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014.**

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.**

## Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où en est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement afin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension.

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

## Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture :

permis de conduire international : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>

échange de permis étranger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>

## Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

La Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc... Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis). Ce service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

→ **L'accès aux télé-procédures** : Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :

- d'un **espace conducteur** pour les démarches liées au permis de conduire,
- d'un **espace identité** pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- d'un **espace véhicule** pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) – numéro de sécurité sociale [Ameli.fr](http://ameli.fr) – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possibles que par ce biais).

→ **Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile** : Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

## Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

■ Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit

présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr))
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do))

■ **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européens doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale ([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do))

■ **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- Formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale ([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do))

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie ([http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs\\_909/pays\\_12191/algerie\\_12196/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html)), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ([http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/pays\\_12191/maroc\\_12289/index.html](http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html)) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

## Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1er : Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : - du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,  
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,  
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Arrêté concernant l'entretien des trottoirs par temps de neige et de gel : Un arrêté municipal daté du 12 novembre 2009 stipule que par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes (1 m de largeur) jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitation.

Par temps de gel, il est interdit de laver les voitures et trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

Élagage des haies : L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

Coupe des chardons : Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année avant le 14 juillet.

Dépôts sauvages – Amendes :

- 1- L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.
- 2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classe «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».
- 3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).
- 4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.
- 5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).
- 6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit. En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.
- 7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de fait.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.  
Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.  
La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie  
aux jours et heures de permanence.

Le Maire, José MARQUE

## Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

M. Michel Lalande, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

## Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

## Assistantes maternelles de la commune

Henriette ARRACHEPIED	3 rue Jacques Sauzet	03 22 30 39 59	Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 26 80 35
Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09	Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Nathalie BOUCLET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31	Laëtitia HORNOY	1 rue des Vêrolles	06 25 58 44 81

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico-Social de Saint Valery sur Somme  
39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03.60.03.42.40

## Centre des finances publiques

Sur la demande de plusieurs communes et de nombreux usagers, les Centres des Finances Publiques d'Ault et de Friville-Escarbotin reçoivent le public :

Pour Ault : les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h et le vendredi de 9h à 12h – Tél 03.20.60.41.24

Pour Friville : le lundi de 9h à 12h et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 – Tél 03.22.30.20.69

**MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISE SUR RENDEZ-VOUS**

Un accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de votre dossier et muni des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via leur espace personnel,
- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE FRIVILLE

bureau ouvert au public le lundi de 9h00 à 12h00  
et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00.

## Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

## Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. DUPAYS, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant des permanences **chaque premier jeudi du mois de 9h à 12h au 15 rue Henri Barbusse à Friville-Escarbotin.**

Les rendez-vous sont à prendre au **06.31.20.64.14** ou par mail à l'adresse suivante [philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr](mailto:philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr)

## Pact Adrim

L'agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de constructions et des aides financières afférentes. Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA BOVES : 7 rue de l'île mystérieuse - 80440 BOVES – 08.90.10.92.55

AGENCE PICARDIE MARITIME : Garôpole place de la gare - 80100 ABBEVILLE – 09.70.20.14.13

## Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

## Le journal du RAM (relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de La Baie de Somme)

Ce journal est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions (consultation sur site [www.petite-enfance-baiedesomme.fr](http://www.petite-enfance-baiedesomme.fr)). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.

## Ramassage des déchets verts

- Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 5 sacs et de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**
- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre)
- Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont **INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.**

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. **Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, a repris LE MERCREDI 07 AVRIL 2021** par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce **jusqu'au MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 inclus.**

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue par lots de 10 livrés lors du ramassage si commande passée en mairie avant le lundi soir.

## Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

### ■ LES ORDURES MENAGERES

- les **MARDIS** de Janvier à Décembre : Attention pas de ramassage le mardi 02 Novembre, mais ramassage le jeudi 04 Novembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, couches culottes.

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

### ■ LES « SACS BLEUS » :

- les **VENDREDIS** : (consultez votre calendrier).

Rappel : Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnettes, film plastique entourant les revues, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène.

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou au bureau de la CABS de st-Valéry.

*Seules les personnes à mobilité réduite peuvent téléphoner en mairie au 03.22.30.24.08 pour demander la livraison à domicile de leurs sacs.*

2) Il n'est désormais possible de ne prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage.

## Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 2e semestre 2021

## ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

### Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

**Attention ! Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !**

## Déchetteries de la CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

## Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs : Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS. En vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur : laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toitures) : DP  
Auvent, préau  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX**  
DP

**GARAGE**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC

**FACADE RAVALEMENT**  
DP

**CREATION FENETRE**  
DP

**CABANE BOIS OU BETON**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m<sup>2</sup> : PC

**VERANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup> : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

\* si ces travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m<sup>2</sup>, un PC est nécessaire.

**Les imprimés sont téléchargeables sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)**

Aucune formalité	Déclaration Préalable	Permis de Construire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux créant une surface de plancher de moins de 2 m<sup>2</sup></li> <li>Éolienne inférieure à 12 mètres de hauteur</li> <li>Changement d'affectation d'un hangar agricole vers une autre destination agricole sans modification des façades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux créant une surface de plancher comprise entre 2 et 20 m<sup>2</sup></li> <li>Serre entre 1,8 m et 4 m de haut, et inférieur à 2 000 m<sup>2</sup></li> <li>Fosses et fumières non couvertes</li> <li>Silos</li> <li>Changement d'affectation d'un hangar agricole sans modification des façades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de construction de plus de 20 m<sup>2</sup> avec ou sans fondations</li> <li>Travaux d'extension des constructions modifiant l'aspect extérieur</li> <li>Serre de plus de 4 m de haut ou de plus de 2 000 m<sup>2</sup></li> </ul>

**Autorisations d'urbanisme pour les ouvrages agricoles**

# Tribune libre, Vie associative et services

Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

## Club des Aînés de St-Blimont

Ce premier semestre a encore bien été négatif, les précautions sanitaires étant encore de rigueur, nous n'avons eu aucune manifestation, et en accord avec le bureau nous avons décidé de ne pas demander de cotisations cette année.

Nous comptons bien sûr toujours sur tous les membres du club et même sur les retraités qui voudraient venir nous rejoindre.

Si les conditions continuent de s'améliorer, nous envisageons une manifestation en octobre avec Proconfort qui propose des articles de qualité autour d'un repas, nous informerons en temps voulu ceux qui voudraient y participer afin de prendre les inscriptions.

En espérant reprendre une vie normale et pouvoir envisager d'autres activités, les Aînés comptent beaucoup dans un village comme Saint-Blimont : nous aimerions les réunir pour des loisirs adaptés à chacun d'entre eux.

Au plaisir de vous revoir bientôt et prenez bien soin de vous !

La Présidente, Roselyne DUCHESNE

## "L'AFSB Vimeu Handball garde le contact !

Un début de saison en demi-teinte avec une reprise des entraînements pour toutes les équipes mais avec un championnat départemental basé sur des matchs amicaux.

Le 2ème confinement a mis un coup d'arrêt à cette reprise fragile. Il a été difficile de garder le contact avec nos licenciés mais pour notre club il était important de maintenir le lien !

Les membres du bureau, via notre page Facebook, ont tenu à montrer que nous n'avions pas oublié nos joueurs, joueuses, parents, supporters, dirigeants sans oublier nos sponsors qui continuent à nous soutenir.

Pour l'école de hand un concours de dessin a été lancé sur le thème des animaux. Chaque dessin a été publié et une exposition a été réalisée lors de notre assemblée générale.

Pour les plus grands, un défi sportif leur a été lancé. Chacun a envoyé sa vidéo. Des entraîneurs, des membres du bureau ont joué le jeu et même les co-présidents ! Plusieurs enfants de notre école de hand (moins de 9) n'ont pas hésité à relever le défi ! Notre entraîneur François a proposé des séances d'initiation ou de perfectionnement à l'arbitrage en Visio.

Nous avons proposé à nos équipes jeunes des Visio sportives mais aussi culinaires (gâteaux, chouquettes...), des défis sportifs à faire en famille, un quizz sur l'arbitrage. Mais aussi, un concours du plus beau sapin à Noël, de la crêpe la plus gourmande pour la chandeleur, le plus beau déguisement pour Mardi Gras et le plus bel œuf de Pâques. Encore bravo aux gagnants et merci aux participants ! Le Père Noël est également venu pour distribuer à nos petits handballeurs de l'école de hand des chocolats sous forme de drive .

Le club a participé à l'édition virtuelle de la Coupe de Somme organisé par le Comité Somme Handball (classement en 1/4 de finale)

Bien sûr toutes nos manifestations ont été annulées mais nous avons conservé la vente de grille et nous remercions ceux et celles qui ont contribué....

La reprise des championnats n'a pas eu lieu mais nous avons toujours garder espoir pour les entraînements et nous avons eu raison d'y croire .

Comme vous pouvez le constater à l'AFSB on garde le contact !

On vous donne rendez-vous dès septembre pour une nouvelle saison "



Les Co-présidents, Franck Lottin et Jessie Pecqueux

## Collectif Saint-Blimont

Les bénévoles du Collectif ont procédé à l'ouverture du premier « café du bricoleux », jeudi 3 juin, à la salle de réunion. Il s'agit d'un lieu d'échanges de pratiques. Les membres du collectif mettent leurs compétences à votre service :

- réparer ou vous aider à réparer votre vélo,
- vous aider dans votre pratique de l'informatique ou vous assister pour régler un problème d'utilisation de l'ordinateur
- un atelier jeux de société.

D'autre part, le collectif sollicite toutes les personnes ayant des compétences dans un domaine à nous contacter ou à nous rejoindre.

Vous pourrez retrouver le « café du bricoleux » le premier jeudi du mois, de 15h à 18h à la salle de réunion (à côté de l'école maternelle)

Adresse pour contacter le collectif : collectif-saint-blimont@gmx.fr

Site du collectif : <https://collectifsaintblimont.wordpress.com/>

ou par téléphone : Nadine 06.76.57.83.80 - Olivier 03.22.30.53.45 -

Rose-Marie 03.22.30.71.94



## La Saint-Blimontoise - Amicale des Anciens Elèves

L'année sportive s'est terminée dans les conditions que tous connaissent. Nous espérons tous que la prochaine année 2021/2022 se déroulera dans de meilleures conditions.

D'ores et déjà, nous avons dû supprimer quelques activités traditionnelles qui nécessitaient une préparation qui devait se faire il y a quelques temps comme le critérium cycliste ou la foire toutes collections.

Lors de sa réunion de comité directeur, nous avons décidé de maintenir les brevets cyclistes et marches de la fête d'Offeu et d'Ebalet ; si tout va bien, le trail du 25 septembre est maintenu.

Le tir à l'arc s'effectue à l'extérieur et se déroule (presque) normalement dans le respect des gestes barrière.

Les visites de la tour et la traversée de la Baie (fin août) devraient se dérouler normalement .

Les activités qui nécessitent une salle s'effectueront en fonction de la disponibilité de la salle Francis DUPONT (actuellement restaurant scolaire).

Une autre décision importante a été prise par le comité directeur : Le coût de la licence sera intégralement pris en charge pour tous ceux qui ont été licenciés en 2020/2021 (trop d'activités ont été annulées par la force des choses) .

Comme vous pouvez le lire, nous nous efforçons de continuer les activités, mais à l'heure où ces lignes sont écrites, il y a encore beaucoup d'incertitudes pour nous, mais aussi pour tout le monde associatif.

Nous maintiendrons des activités, certes, mais jamais au détriment de la santé de chacun.

Passez tous de bonnes vacances ...

Gaëtan HECQUET, Président



**MEPRO SAS**  
12 avenue du Parc,  
80130 Friville-Escarbotin  
Tél 03 22 30 67 67

**Les Mousquetaires**  
**Intermarché**

chaussé et p NEWCO Krys

Bienvenue dans votre centre commerçant

**PRESSE - FÉLINE**  
**EVOLUTIFF - SOBOUTIK**

DAZ photomat 24 24 PRESSE

## Villages Loisirs

Chers St-Blimontoises et St-Blimontois,  
Nous avons l'honneur de vous annoncer la création d'une association sur la commune de St Blimont sous le nom « Village LOISIRS ». Elle aura pour but de redonner de la fraîcheur à notre commune.

Diverses activités vous seront proposées au cours de l'année : sportive, festive, repas divers, brocante à thèmes...

Le planning annuel sera mis en place lors de notre assemblée générale.

Une page Facebook sera bientôt disponible pour vous informer.

Mr Williams HANQUEZ, président



## ARAC SAINT-BLIMONT :

Avec la conjoncture actuelle, la vie associative a été très perturbée. Depuis le début de la pandémie, néanmoins, nous avons assuré notre présence lors des commémorations patriotiques avec les gestes barrières demandés.

Nous espérons retrouver, avec le temps, nos manifestations afin de pouvoir nous rassembler à nouveau.

## Harmonie municipale :

Une nouvelle salle de répétitions pour l'harmonie municipale

Pendant cette année d'inactivité de l'harmonie municipale liée à la pandémie de coronavirus, le personnel communal a rénové une salle de répétitions au 2ème étage de la Mairie.

Les orchestres pouvant reprendre les répétitions en respectant le protocole sanitaire publié par le Ministère de la Culture, l'harmonie a décidé de se retrouver pour une reprise le vendredi 11 juin dans sa nouvelle salle.

L'harmonie est impatiente de retrouver les Saint Blimontois en offrant à nouveau de l'animation dans le village et remercie la municipalité d'avoir validé ce projet de remise en état de la salle de répétitions.



**Victor  
Moncond'huy**

**Vidange toutes Fosses**

**06 11 64 58 06**

**03 22 60 52 16**

**22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ**

## Kentucky Country Boots :

Personne n'a pu y échapper, la crise sanitaire a grandement impacté l'activité de notre association. Depuis un an, elle sommeille ! Plus de cours, plus de démonstration, plus de bal ! Hélas plus d'activités ! Tout cela manque sérieusement...

Nous les férus des bottes western, des chapeaux et des musiques attendons avec impatience la réouverture de la salle afin de retrouver le plancher ! Écouter la musique, entendre les claquements des bottes, danser, bouger sur les airs de musiques country sont des instants que nous n'avons pas oubliés !

L'association est toujours présente, mais comme bien d'autres, ne peut toujours pas vous retrouver pour les prochaines manifestations sur la commune.

Hâte de retrouver cette grande famille de passionnés pour des moments d'échanges, de partage et de convivialité en espérant que tous les membres de l'association seront présents dès la réouverture prochaine et en souhaitant cette fois-ci ne pas devoir stopper à nouveau notre activité de danse.

Pour tout renseignement, merci de joindre Valérie au 06.68.06.41.09.

L'association Kentucky Country Boots

## PUBLI INFORMATIONS

### JB toute main

Effectue tout petit travail d'intérieur et d'extérieur  
(tonte - plomberie - électricité)

Tél 06.17.58.30.25

### Super Ménage (gîtes / particuliers / professionnels)

repassage - vitres - entretien de la maison  
(toute tâche ménagère)

Tél 06.09.12.46.97

### Anouck Cordonnier (Ostéopathe D.O)

Prise de rendez vous au 06.30.89.84.61 ou via Doctolib

Permanence le jeudi après-midi à la salle du camping





Maçonnerie  
Isolation  
Plâtrerie  
Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme  
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU



Access Control Solutions and Services



Dény Security  
Route de Saint-Valery CS60001  
80960 Saint-Blimont - France

T : 03 22 30 26 01  
contact@deny-security.com

www.deny-security.com

# Calendrier des Fêtes 2ème semestre 2021

(SDR : salle de réunions / SFD : salle Francis Dupont)

JUILLET	
Tous les samedis	11h00 : Visite de la Tour sur réservation au 0648645015
Dimanche 18	8h00 : Brevet cyclotouriste à Elincourt
AOUT	
Tous les samedis	11h00 : Visite de la Tour sur réservation au 0648645015
Jeudi 5	16h-19h : Café du Bricoleux (SDR)
Samedi 14	Concours de pétanque de Village Loisirs (stade)
Samedi 21	Traversée de la Baie de Somme sur réservation au 06 19 22 81 86
SEPTEMBRE	
Mercredi 1er	18h30 : Fête de la Libération (mairie)
Jeudi 2	16h-19h : Café du Bricoleux (SDR)
Vendredi 3	18h30 : Assemblée Générale de l'AAE – Soirée de reprise (SDR)
Vendredi 10	18h30 : Réunion de rentrée scolaire (SFD)
Samedi 11	Fête locale
Dimanche 12	12h00-17h30 : Fête locale – concert de musique – animations du club Kentucky Country Boots (SFD ou place verte)
Samedi 18	20h30 : Soirée concert pour l'association "Un sourire pour Laura"
Dimanche 19	Brocante de l'Harmonie Municipale (SDR)
Samedi 25	ARAC soirée de reprise (SDR)
OCTOBRE	
Jeudi 7	16h-19h : Café du Bricoleux (SDR)
Vendredi 8	Assemblée Générale du Club Kentucky Country Boots (SDR)
Dimanche 10	Fête d'Ebalet : 8h00 : Brevets cyclotouristes - 9h00 : Marche de l'AAE 11H30 : Concert de l'Harmonie - Thé dansant de l'ARAC (SFD)
Mercredi 13	Ouverture du Foyer des Aînés (SDR)
Vendredi 15	8h30 : Démonstration Pro-Confort organisé par le Foyer des Aînés (SFD) 19h00 : Remise du concours des maisons fleuries (SFD)
NOVEMBRE	
Jeudi 4	16h-19h : Café du Bricoleux (SDR)
Jeudi 11	9h45 : Fête de l'Armistice (SFD) Repas de l'UNC (SDR)
Samedi 13 ou Samedi 20	Sainte Cécile (SFD)
Jeudi 18	20h00 : Réunion pour le calendrier des fêtes 2022 (Mairie)
Samedi 20	Repas de l'ARAC (SDR)
Samedi 27 Dimanche 28	Sainte Barbe (SDR)
DECEMBRE	
Jeudi 2	16h-19h : Café du Bricoleux (SDR)
Dimanche 5	11h00 : Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie (SDR) - RDV stèle
Vendredi 10	Fête de Noël des enfants (SFD)
Dimanche 12	Fête de Noël des enfants (SFD)
Lundi 13	15h00 : Goûter des Aînés (SFD)
Vendredi 17	18h30 : Colis de Noël des Employés Municipaux (SDR)

*SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES*